

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 pour un an . . . 26 fl. 30 fr.
 six mois . . . 14 » 16 »
 trois mois . . . 7 » 8 »

PRIX DES INSERTIONS.
 Les 5 premières lignes 1 fl. 50 timbre
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
 à La Haye, L'age Nieuwstraat,
 derrière le *Prinsegracht*, Noordzijde
 BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET
 LES ANNONCES.
 Chez M. Van Weelden, Libraire,
 Spui, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction *franco de porte*.

LA HAYE, 17 Janvier.

Finances des Pays-Bas.

ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES DU TRÉSOR DE L'ANNÉE 1845 AVEC CELLES DE L'ANNÉE 1844.

	1845.		1844.		EN PLUS EN 1845 QU'EN 1844.		EN MOINS EN 1845 QU'EN 1844.	
	Fl.	Cs.	Fl.	Cs.	Fl.	Cs.	Fl.	Cs.
Contrib. directes.	18,203,018.10		17,985,696.61		217,321.49			
Droits d'entrée, de navig. de phare, de tonnage, etc.	18,763,339.15		19,112,045.24		651,593.90			
Halles								
Accises								
Droits d'enregistrement de timbre, de succession, etc.	9,595,991.28		9,556,568.76		39,422.52			
Droits de garantie sur les ouvrages d'or et d'argent	134,590.56		129,952.77		4,637.78			
Postes	1,391,176.39		1,339,301.95		54,873.44			
Loteries	435,003.50		472,304.00				37,300.50	
TOTAL.	54,446,067.39		54,325,805.87		120,261.52		347,587.62	

Ce tableau du produit des recettes en 1845, comparées à celles obtenues en 1844, présente la situation du trésor sous un aspect des plus satisfaisants.

En effet, si l'on déduit les droits sur les grains importés en 1844, montant à fl. 780,000, des sommes portées à la colonne des différences en moins, les recettes ordinaires du trésor en 1845 ont offert un excédant de plus de fl. 900,000, comparativement à l'année 1844.

Enfin, ce même état comparatif démontre évidemment que le nouveau tarif des droits d'entrée et de sortie, nonobstant une réduction considérable dans les droits, n'a pas eu de résultats défavorables; car on voit que les droits d'entrée et de sortie, si l'on ne considère que les droits sur les grains perçus en 1844, n'ont subi qu'une diminution de fl. 30,000, comparativement à 1844.

On ne sait trop où le *Journal de Louvain* est allé prendre les chiffres qu'il présente à ses lecteurs. D'après les colonies de Surinam, Curaçao et de la Côte de Guinée, et les bateaux remorqueurs sur le Wahal, coûtent annuellement environ fl. 2,200,000.00

D'après les derniers comptes soumis aux Etats-Généraux (ceux de 1844), la colonie de Surinam exige un subside de fl. 150,000.00
 Curaçao et dépendances de 180,000.00
 La Côte de Guinée, de 75,000.00

Les dépenses pour les remorqueurs ou le Wahal ont été, en 1844, de 72,091.00

1^{er} erreur de calcul du *Journal de Louvain* fl. 2,715,719.00

2^{de} D'après ces chiffres, on a compté fl. 780,907.40 reçus en moins pendant l'année 1845 en droits sur les céréales.

Java, selon ledit journal, est grevée d'une dette annuelle, garantie par la Métropole, de plus de fl. 10,000,000.00

Selon les documents officiels, publiés avec le budget de 1846, la dette coloniale garantie par la Métropole, porte un intérêt annuel de 625,420.00

2^e erreur de calcul du *Journal de Louvain* fl. 9,374,580.00

La Société de Commerce est créancière (selon ledit journal), de plus de fl. 2,000,000.00

D'après les documents officiels publiés avec le budget, la rente annuelle de la dette à la Société de Commerce est de 300,000.00

3^e erreur de calcul du *Journal de Louvain* fl. 1,550,000.00

Les trois sommes dont le *Journal de Louvain* paraît vouloir accabler la pauvre Néerlande, offrent un total de fl. 15,200,000.00

Heureusement pour nous il faut lire 1,581,701.00

Il y a donc une petite erreur de fl. 13,638,299.00, soit 90 p. c., et nous faisons notre compliment à l'*Observateur* (voir celui du 13) d'avoir loué cet article, comme écrit avec beaucoup de soin et de justesse. Voilà la logique de la presse belge réduite à sa juste valeur. Dans chacune de ses déclamations contre la Néerlande on est toujours sûr de trouver, et quant aux arguments et quant aux chiffres, 10 p. c. de valeur réelle sur 90 p. c. de non-valeur.

Nous avons sommé avant-hier le *Journal de Bruxelles* de fournir la preuve de ses déclarations sur quelques points précis par moi-même, par le *Journal de Louvain*, qui a refusé de le faire. Ce matin, le *Journal de Bruxelles* répond ainsi à notre demande de preuves :

« Quant aux autres points sur lesquels le *Journal de La Haye* nous interpelle, nous nous en tenons à nos précédentes déclarations, en priant la feuille hollandaise de s'en remettre comme nous aux éclaircissements qui ne manqueront pas d'être donnés, touchant ces points, dans la discussion du projet de loi soumis aux chambres belges. »

Nous ne demandons pas mieux; seulement, nous ferons remarquer au *Journal de Bruxelles* qu'il aurait dû commencer par attendre ces explications, avant de chercher à faire accroire que nos déclarations n'ont pas été fidèles à la vérité.

Voici comment s'exprimait, le 22 juillet 1845, sur le même tarif le même *Journal de Bruxelles*, qui aujourd'hui nous attaque à ce sujet avec une si extrême virulence :

« Un journal dont nous sommes prêts à reconnaître les bonnes intentions, s'efforce de prouver que nous avons de nombreux griefs contre la Hollande, — que ce pays, en modifiant son tarif, a spécialement trappé nos produits, tandis qu'il accordait un traitement de faveur aux produits similaires de la France, — qu'il est temps enfin de déployer quelque fermeté et d'agir avec vigueur. Nous ne voulons pas défendre la conduite de la Hollande; mais, pour rester dans le vrai, nous devons dire cependant qu'on exagère l'importance des modifications qu'elle a fait subir à son tarif. Nous sommes

— Monsieur, dit-elle, la langue que je parle avec mon grand-père est une langue qui se peut apprendre facilement; et de même que je le comprends, je puis en quelques minutes vous amener à le comprendre. Que vous faut-il y avoir, monsieur, pour arriver à la parfaite élocution de votre conscience ? — Ce qui est nécessaire pour que nos actes soient valables, mademoiselle, répondit le notaire, c'est à dire la certitude de l'approbation. On peut tester malade de corps, mais il faut tester sain d'esprit.

— Eh bien! monsieur, avec deux signes vous acquiescez cette certitude que mon grand-père n'a jamais mieux possédée qu'à cette heure de la plénitude de son intelligence. M. Noirtier, privé de la voix, privé du mouvement, ferme les yeux quand il veut dire oui, et les cligne à plusieurs reprises quand il veut dire non. Vous en savez assez maintenant pour causer avec M. Noirtier; essayez.

Le regard que lança le vieillard à Valentine était si humide de tendresse et de reconnaissance, qu'il fut compris par le notaire lui-même.

— Vous avez entendu et compris ce que vient de dire votre petite-fille, monsieur? demanda le notaire.

Noirtier ferma doucement les yeux et les rouvrit après un instant.

— Et vous approuvez ce qu'elle a dit? c'est à dire que les signes indiqués par elle sont bien ceux à l'aide desquels vous faites comprendre votre pensée?

— Oui, fit encore le vieillard.

— C'est vous qui m'avez fait demander?

— Oui.

— Pour faire votre testament?

— Oui.

— Et vous ne voulez pas que je me retire sans avoir fait ce testament? Le paralytique cligna vivement des yeux à plusieurs reprises.

— Eh bien! monsieur, comprenez-vous maintenant, demanda la jeune fille, et votre conscience sera-t-elle en repos?

Mais avant que le notaire n'eût pu répondre, Villefort le tira à part:

— Monsieur, dit-il, croyez-vous qu'un homme puisse supporter impunément un choc physique aussi terrible que celui qu'a éprouvé M. Noirtier de Villefort, sans que le moral ait reçu lui-même une grave atteinte?

persuadés, pour notre compte, que ces changements n'auront qu'une faible influence sur le commerce des deux pays, et ce serait, ce nous semble, s'exposer à envenimer inutilement les rapports des deux peuples que d'insister beaucoup sur ce point.

Il est bien vrai que les droits de quelques articles du tarif hollandais, qui nous touchent de fort près, sont renforcés: les verreries, les meubles, quelques tissus de lin et de coton, les clous, se trouvent spécialement dans ce cas; mais la hausse n'est pas bien considérable, et elle ne saurait affecter sensiblement nos exportations, sauf toutefois celles de nos glaces qui pourraient bien avoir à souffrir de la concurrence française. Mais il ne suffit pas de montrer le mauvais côté des choses; pour rester juste, il faut voir s'il n'y a pas quelques compensations. Or, ici il y en a qui ne sont point à dédaigner.

Les droits de tous les articles du tarif hollandais qui intéressent nos industries n'ont, en effet, pas été haussés. La plupart n'ont pas été touchés, et d'autres, en assez grand nombre, ont été réduits d'une manière sensible. Les pierres à bâtir, etc., qui ci-devant payaient 6 p. c. ne paieront plus dorénavant que 1 p. c.; — le zinc brut, que l'ancien tarif taxait à fl. 2 les 100 kil., n'est plus taxé par le nouveau qu'à 0.30 c.; — le zinc laminé, au lieu de fl. 2.50, n'acquittera plus que fl. 1.50; — les moutons, les agneaux, les cochons, qui auparavant étaient tarifés à fl. 0.60, 0.30, 1.50 par tête, ne le seront plus à l'avenir qu'à fl. 0.30, 0.15, 0.50; — la bonneterie, les modes, etc., verront baisser les droits de 10 à 6 p. c.; — les livres de fr. 31.74 et 42.32 (les 100 kil.) à fr. 21.16; — enfin des articles très-importants, les tissus de laine, seront beaucoup mieux traités, au total, par le nouveau tarif qu'ils ne l'étaient par l'ancien: les droits, qui aujourd'hui varient de fr. 84.65 à fr. 317.46 (les 100 kil.), seront désormais limités entre fr. 63.48 et fr. 95.22.

Si nous récapitulons la valeur de ce que nous exportons de tous ces objets dont les droits ont été réduits, nous trouvons qu'elle s'élève à plus de quatre millions: — fr. 435,548 pour les pierres; — 487,168 pour le zinc; 354,561 pour le petit bétail; — 389,182 pour la bonneterie; — 223,501 pour les modes, etc.; — 247,129 pour les livres; — 1,940,866 pour les tissus de laine, etc.

Oh! dit-il, est vrai, que le procédé de la Hollande a ceci de mauvais, que les droits de plusieurs produits qui sont aggravés pour nous, ne seront pas renforcés pour la France, et l'on cite notamment les verreries. On aurait pu ajouter la porcelaine, la faïence, le papier, le savon, les vins, etc., qui se trouvent à peu près dans le même cas; en vertu du traité qui lie la Hollande et la France. Mais qu'est-ce que cela prouve? quelle conclusion en tirer? La convention par laquelle la Hollande admet les verreries françaises non pas au droit de 6 p. c., mais au droit de 4 p. c., est bien antérieure au nouveau tarif. Elle existe depuis cinq ans; de sorte que, depuis cinq ans, nous avons à lutter contre la France et contre le droit différentiel de 2 p. c. dont elle jouit sur ses produits de verreries. Nos exportations de verreries ont-elles baissé? En aucune façon; elles se sont plutôt accrues, car la moyenne de 1841-42-43 est de beaucoup supérieure à celle de 1838-39-40. Les glaces, qu'on croit particulièrement menacées, n'y figurent d'ailleurs que pour une somme insignifiante: le total de l'exportation n'en a été, en 1843, que de fr. 43,916, et malgré le traité français, elle n'a cessé de s'accroître.

Le nouveau tarif aura-t-il pour effet de les exclure de la Hollande? agira-t-il de même à l'égard des verres à vitres dont nous plaçons nos voisins du Nord pour près d'un million et demi? Il est possible qu'il produise de telles conséquences; mais quant aux seconds, nos sommes d'exportation de verreries conserveront l'importance qu'elles ont toujours eue ou peu s'en faut, et comme nous l'avons déjà dit, les autres produits belges, frappés par le tarif hollandais de juin dernier, ne se ressentiront point de ces coups qu'on leur dit avoir été portés.

Une chose qu'on ne doit pas oublier non plus, c'est que le tarif voté récemment par les Etats-Généraux existait en projet bien avant que notre loi des droits différentiels eût été mise en vigueur; nous ne pensons pas qu'aucune des dispositions qui touchent spécialement nos produits, ait été modifiée dans le cours de la discussion, ce qui est un grand point; car il en résulte clairement que la Hollande n'a pas considéré notre système diffé-

Ce n'est point cela précisément qui m'inquiète, monsieur, répondit le notaire, mais je me demande comment nous pourrions parvenir à décider les personnes à provoquer les réponses.

— Vous voyez donc que c'est impossible, dit Villefort.

Valentine et le notaire continuèrent cette conversation. Noirtier arrêta son regard sur elle et si ferme fut Valentine, que ce regard appelait évidemment une riposte.

— Monsieur, dit-elle, que cela ne vous inquiète point; si difficile qu'il soit, ou plutôt qu'il vous paraisse de découvrir la pensée de mon grand-père, je vous la révélerai, moi, de façon à lever tous les doutes à cet égard. Voilà six ans que je suis près de M. Noirtier, et qu'il le dise lui-même, si depuis six ans un seul de ses desirs est resté enseveli dans son cœur faute de pouvoir me le faire comprendre.

— Non fit le vieillard.

— Essayons donc, dit le notaire; vous acceptez mademoiselle pour votre interprète?

Le paralytique fit signe que oui.

— Bien: voyons, monsieur, que désirez-vous de moi, et quel est l'acte que vous désirez faire?

Valentine nomma toutes les lettres de l'alphabet jusqu'à la lettre T. A cette lettre T, l'éloquent coup d'œil de Noirtier l'arrêta.

C'est la lettre T que monsieur demande, dit le notaire; la chose est visible.

— Attendez, dit Valentine; puis, se retournant vers son grand-père: Ta... té... Le vieillard l'arrêta à la seconde de ces syllables.

Alors Valentine prit le dictionnaire, et aux yeux du notaire attentif elle feuilleta les pages.

— Testament, dit son doigt, arrêté par le coup d'œil de Noirtier.

— Testament, s'écria le notaire, la chose est visible; monsieur veut tester.

— Oui, fit Noirtier à plusieurs reprises.

— Voilà qui est merveilleux, monsieur, convenez-en, dit le notaire. Villefort stupéfait.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE, 18 JANVIER 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.

VII.

Le testament.

Trois quarts d'heure après, le domestique rentra avec le notaire.

— Monsieur, dit Villefort après les premières salutations, vous êtes mandé par M. Noirtier de Villefort que voici; une paralysie générale lui a été usagée des membres et de la voix, et nous seuls à grand-peine parvenons à saisir quelques lambeaux de ses pensées.

Noirtier fit de l'œil un appel à Valentine, appel si sérieux et si impératif, qu'elle répondit sur-le-champ :

— Moi, monsieur, je comprends tout ce que veut dire mon grand-père.

— C'est vrai, ajouta Barrois, tout, absolument tout comme je le disais à monsieur en venant.

— Faut-il que, monsieur, et vous aussi, mademoiselle, dit le notaire s'adressant à Villefort et à Valentine: c'est là un de ces cas où l'officier public ne peut inconsidérément procéder sans assumer une responsabilité dangereuse. La première nécessité, pour qu'un acte soit valable, est que le notaire soit bien convaincu qu'il a fidèlement interprété la volonté de celui qui le dicte. Or, je ne puis pas moi-même être sûr de l'approbation ou de l'improbation d'un client qui ne parle pas; et comme l'objet de ses desirs ou de ses répugnances, vu son mutisme, ne peut m'être prouvé clairement, mon ministère est plus qu'inutile et serait illégalement exercé.

Le notaire fit un pas pour se retirer. Un imperceptible sourire de triomphe se dessina sur les lèvres du procureur de loi.

De son côté, Noirtier regarda Valentine avec une telle expression de douleur, qu'elle se plaça sur le chemin du notaire.

(1) Voir le *Journal de La Haye*, du 17 janvier.

de la Société de Commerce présentent une diminution de fl. 4 1/2 par 100 kil. On donne pour motif de cette baisse, l'interruption des exportations pour St.-Petersbourg par suite de la saison avancée.

Les autres sortes ont suivi la même marche et subi les mêmes fluctuations. On évalue les ventes en Havane brun et blond à environ 10,000 caisses et celles en Brésil à 400 caisses. Les achats pour l'exportation ont été très limités. Les ventes pour compte particulier, tant aux enchères que de gré-à-gré, sont évaluées à 10,000 caisses.

SUCRES RAFFINÉS. — Les transactions ont été limitées pendant les premiers mois de l'année; mais elles ont pris une grande activité pendant le mois d'avril, surtout en vue des exportations pour St.-Petersbourg. Les affaires ont été tellement importantes à cette époque que les provisions furent promptement épuisées et qu'il se fit de nombreuses ventes à livrer. Les prix subirent une influence très favorable de cet état de choses, qui se maintint malgré une forte augmentation de travail dans les raffineries, jusqu'au mois d'août, époque où les prix atteignirent leur taux le plus élevé et se trouvaient en hausse de fl. 18 sur ceux du commencement de l'année. En septembre la demande se calma; les provisions s'accrurent rapidement et la stagnation des affaires continuant, les raffineurs furent obligés d'exporter pour leur propre compte. Le marché resta lourd à la fin de l'année, et les prix en baisse et nominaux à la cote ci-après:

	Au 31 décembre 1844.		Au 31 décembre 1845.	
Melis 1 ^o	fl. 37	à 45	— fl. 45	à 48
Fin 2 ^o	35	» 37	» 37	» 41
Beau	33	» 35	» 35	» 38
Bon	30 1/2	» 32	» 32	» 38
Ordinaire	30 1/2	» —	» 34 1/2	» —
Vapeur	31 1/2	» 34 1/2	» 35	» 40
Lumps	29	» 29 1/2	» 30	» 30 1/2
» moyen	29 1/2	» 30	» 31	» 32
» fin	30 1/2	» 31	» 32 1/2	» 34
Candi blanc	43	» 70	» 50	» 75
» jaune	36	» 42	» 42	» 48
» brun	28	» 34	» 37	» 41
Vergois	21	» 30	» 25	» 33
Sirap	17 1/2	» 18	» 29	» —

Les exportations s'élèvent à 41,750,000 kil., soit 7 1/4 millions de plus qu'en 1844.

TABAC. — **Maryland.** — Les importations et les ventes ont surpassé de 2,000 bq. celles de 1844; le premier trimestre les affaires étaient de peu d'importance. Vers la mi-août, il y eut une tendance à la hausse et l'on acheta toutes les parties disponibles en première et deuxième main avec une amélioration de 2 cents; au mois de septembre des nouveaux arrivages étant présentés au marché, les prix baissèrent.

VIRGINIE. — Les affaires étaient du marché, les transactions furent très faibles pendant les premiers mois. Au mois de septembre 172 bq. furent traitées pour la spéculation à une hausse de 2 à 3 cents; les détenteurs se présentèrent alors au marché et les prix subirent une baisse.

TABAC HOLLANDAIS: L'ancien approvisionnement de bonne marchandise a été en grande partie enlevé et des sortes ordinaires de 1843 et 1844, d'importantes quantités furent également achetées en spéculation, par suite de la hausse des tabacs d'Amérique. La nouvelle récolte est abondante, la qualité assez bonne.

Statistique des importations et approvisionnements durant les dernières années:

Années.	IMPORTATIONS.		APPROVISIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE.	
	Maryland. bonnets.	Virginia et Kentucky. bonnets.	Maryland. bonnets.	Virginia et Kentucky. bonnets.
1840.	10,749	3,238	3,852	706
1841.	8,167	1,387	3,514	706
1842.	9,382	4,977	3,975	1,013
1843.	6,510	5,659	2,111	2,423
1844.	9,005	4,818	3,600	3,450
1845.	11,286	1,070	3,690	5,300

KENTUCKY. — Les six premiers mois de l'année les achats se bornèrent à 470 bq. Plus tard, 1,000 bq. furent traitées pour la spéculation à une hausse de 2 à 3 cents, qui toutes furent expédiées pour l'étranger.

PORTORICO. — En feuilles, une partie de 824 paq. sortes moyennes importée directement de Arecibo, fut presque entièrement enlevée; 1200 paq. en partie de Curaçao, de qualité ord. n'ont pu être placés qu'à bas prix; les bonnes qualités ont été recherchées; une cargaison de 932 bq. arrivée à Rotterdam a été traitée par cette place et réalisée aussitôt.

MANILLE. — L'existence en seconde main et 293 paq. furent

placés à une grande avance. Pour les belles sortes pour couvertures on offre de bons prix parce qu'elles manquent au marché. Les bonnes vieilles sortes étaient demandées à défaut d'importations. Le Cuba a été également sans importation directe, ce qui fit traiter les 135 b. en premières mains à des prix élevés. Par suite des avis défavorables de la Havane les sortes ordinaires ont été en grande partie achetées par spéculation.

On nous écrit de Bruxelles, le 16 janvier:

On nous annonce pour aujourd'hui à la chambre des représentants une grande passe d'armes entre M. Cans et le ministre de l'intérieur; en d'autres termes, l'honorable député de Bruxelles doit adresser des interpellations à M. Van de Weyer sur une affaire qui touche, paraît-il, à la question des empiétements du clergé.

M. Cans, qui n'a pas encore ouvert la bouche depuis qu'il siège sur les bancs de la chambre, a été désigné par le parti libéral pour porter ce coup dont il attend beaucoup d'effet, à la position encore trop équivoque à son gré, de M. le ministre de l'intérieur. Pourquoi l'une des sommités du parti ne s'est-elle pas chargée de cette tâche, et pourquoi s'en est-on reposé sur l'éloquence inconnue encore du nouvel élu, c'est ce que je ne puis vous dire; peut-être est-ce une galanterie de la part des gros bonnets de la gauche, qui ont voulu fournir l'occasion à l'un des leurs de faire un *maiden speech* soigné; peut-être aussi leur réserve a-t-elle quelque autre motif et se promettent-ils de soutenir dans la carrière leur champion choisi par eux.

Quoi qu'il en soit, on dit que la rencontre sera vive et le coup décisif. L'intention de l'opposition est de presser, de harceler M. Van de Weyer qui s'est retranché jusqu'ici dans cette question de la liberté de l'enseignement et de son affranchissement de la domination sacerdotale. C'est là la pierre de touche à laquelle on veut éprouver la sincérité de son libéralisme. Les explications qu'il donnera fourniront à l'opposition la mesure du crédit qu'il faut accorder à ses protestations. Car il s'agit ici d'une chose positive, palpable en quelque sorte et non point de déclarations plus ou moins vagues qui ne satisfont que ceux qui sont bien décidés d'avance à se montrer satisfaits quoi qu'il arrive. Il s'agit de savoir si les autorités communales peuvent déléguer au pouvoir ecclésiastique les nominations des professeurs des athénées, et surtout si M. le ministre de l'intérieur est disposé à sanctionner une pareille délégation qui est contraire à la loi. Et c'est sur un fait de ce genre qui a eu lieu à Tournay, que des explications doivent être demandées au ministre de l'intérieur.

On comptait que ces interpellations auraient lieu au commencement de la séance, et cette attente avait attiré un public assez nombreux dans les tribunes de la chambre ordinairement vides; mais M. Malou, ministre des finances, ayant annoncé qu'il serait absent demain, la discussion du budget de son département a été reprise et les interpellations n'auront lieu qu'après que cette discussion sera terminée.

Les lettres reçues récemment de Rio-Janeiro contiennent des détails peu satisfaisants sur l'état de l'opinion publique au Brésil à l'égard de l'Angleterre. La protestation du gouvernement brésilien contre l'acte adopté par le parlement dans la dernière session, par lequel les navires brésiliens, soupçonnés de faire la traite, sont déclarés capturables par les croiseurs anglais, et leurs capitaines et équipages exposés à être jugés et punis comme pirates par les tribunaux de l'amirauté britannique, a ajouté à l'indignation qu'avait soulevée cet acte. La conséquence a été que les négociations entre le gouvernement brésilien et le ministre anglais pour un traité relatif à la protection à accorder aux sujets anglais au Brésil ont été rompues, et il a été annoncé que l'administration brésilienne ne consentait à aucun traité de ce genre et qu'aucun privilège ne leur serait accordé tant que l'acte du parlement britannique continuerait d'être en vigueur. Comme résultat naturel de cette vive excitation, les affaires commerciales étaient dans un état très défavorable à la date des dernières nouvelles.

Nouvelles de France.

Dans la séance du 15 janvier de la chambre des pairs, la discussion du projet d'adresse a continué: M. le comte Palet (de la Lozère) a la parole sur la question de la Plata. Il rappelle le traité heureusement et honorablement conclu, en 1840, par M. l'amiral Mackau, et les conditions con-

venables, ainsi que les justes indemnités accordées aux réfugiés. Il entre dans quelques détails sur le système de subsides établi par le cabinet du 12 mai et non maintenu par celui du 1^{er} mars. Ces subsides étaient considérables, et il fut jugé nécessaire d'y mettre fin. Depuis, M. Guizot, déclarant que ce traité avait atteint son but, n'a pas voulu persister dans le système de neutralité établi en 1840.

M. le ministre des affaires étrangères. La chambre n'a pas seulement entendu souvent parler de cette question, mais elle a encore été appelée à manifester son opinion. Il est donc inutile de remonter à l'origine de cette affaire; il suffit de la prendre au point où elle était en 1844. La politique du gouvernement a été celle de la neutralité fondée en 1840. Cette politique n'est pas autre chose que le droit commun. La France doit la pratiquer et la pratique en effet dans ces pays; et le gouvernement avait d'autant plus de raisons pour la suivre qu'il était fondé à espérer que la lutte finirait par la faute de l'une des deux parties ou par une transaction. Il est vrai que les prévisions n'ont pas été justifiées, mais l'eussent-elles été, il était sage encore de persévérer dans la neutralité. M. le ministre fait remarquer que le nombre des Français qui, dans Montevideo ou hors de la ville, sont restés neutres, a été plus considérable que celui des Français qui ont pris part aux discordes civiles.

Mais cette lutte venant à se compliquer de faits nouveaux, force a été de dévier de cette politique expectante. M. Guizot rappelle, à ce sujet, que M. le marquis d'Abrautes, ambassadeur du Brésil, est venu à Londres et à Paris exposer aux deux gouvernements les graves dommages qu'entraînait cette guerre prolongée pour les pays voisins, de sorte que, loin que la France ou l'Angleterre ait pris, dans cette question, aucune initiative, c'est le représentant du gouvernement brésilien qui a provoqué l'intervention, et ce n'est que par exception qu'on intervient; c'est en conséquence de faits nouveaux qui se sont produits en 1844. Ce n'est point pour faire prévaloir telle ou telle faction dans l'une des deux républiques; enfin, ce n'est point pour renverser Rosas, ni pour nous immiscer dans des querelles intestines. A cet égard la France et l'Angleterre se sont parfaitement entendues. Le but de l'intervention est de protéger efficacement les intérêts, soit des Français qui partent de France, soit de ceux qui résident sur les rives de la Plata. On veut, en un mot, empêcher le gouvernement de Buenos-Ayres, non pas de faire la guerre pour faire prévaloir ses intérêts, mais de conquérir, de détruire l'Uruguay.

Le § 6 est mis aux voix et adopté. Sur le § 7 M. le duc d'Harcourt développe son amendement relatif à la Pologne. Il est appuyé par MM. Ch. Dupin et Villemain, qui font entendre de chaleureuses paroles en faveur de la cause polonaise et font un solennel appel aux nations chrétiennes libres et civilisées.

(La séance continue au départ du courrier.)

Les bureaux de la chambre des députés ont presque tous terminé l'examen du budget des dépenses et des recettes. Le 4^e a seul nommé ses commissaires, MM. Vintry et marquis de Castellane. L'opposition aurait voulu faire passer M. Vivien qui n'a eu qu'une seule voix. Les autres bureaux nommeront demain leurs commissaires.

On assure que la discussion de l'adresse qui devait commencer hier sera ajournée à lundi, les ministres étant retenus à la chambre des pairs.

Le comité de la gauche et du centre gauche, représenté par MM. Odilon Barrot, Vivien, Billault, Duvergier de Léaurante, Abatucci, les frères Lasteyrie, se sont réunis aujourd'hui pour arrêter l'ordre que l'opposition suivrait dans la discussion de l'adresse.

Nouvelles d'Angleterre.

Un journal de Londres, le *Globe*, dit que le bruit court que le cabinet Peel est encore menacé de dislocation, et que le duc de Wellington et sir Robert Peel ne peuvent tomber d'accord sur le paragraphe du discours du trône relatif aux céréales. Il est difficile d'ajouter foi à ce bruit.

On assure également à Londres que lord Granville Somerset, chancelier du duché de Lancastre et membre du cabinet, avait donné sa démission. Le *Morning Chronicle* prétend que le noble lord a pris cette résolution parce qu'il n'approuve pas le projet relatif aux lois des céréales qui a été soumis au cabinet par sir Robert Peel, dans le conseil de lundi.

Le *Standard* dément la nouvelle de la retraite de lord Granville Somerset.

guificative.
— Non ? dit le notaire; comment ! ce n'est pas mademoiselle Valentine de Villefort que vous instituez pour votre légataire universelle ?
Noirtier fit signe que non.
— Vous ne vous trompez pas ? s'écria le notaire étonné; vous dites bien non ?
— Non ! répéta Noirtier, non !
Valentine releva la tête; elle était stupéfaite, non pas de son exhérédation, mais d'avoir provoqué le sentiment qui dicte d'ordinaire de pareils actes.
Mais Noirtier la regarda, avec une si profonde expression de tendresse, qu'elle s'écria :
— Oh ! mon bon père, je le vois bien, ce n'est que votre fortune que vous m'ôtez, mais vous me laissez toujours votre cœur ?
— Oh ! oui, bien certainement, dirent les yeux du paralytique se fermant avec une expression à laquelle Valentine ne pouvait se tromper.
— Merci ! merci ! murmura la jeune fille.
Cependant ce refus avait fait naître dans le cœur de madame de Villefort une espérance inattendue; elle se rapprocha du vieillard.
— Alors c'est donc à votre petit-fils Edouard de Villefort que vous laissez votre fortune, cher monsieur Noirtier ? demanda la mère.
Le clignement des yeux fut terrible : il exprimait presque la haine.
— Non, dit le notaire; alors c'est à monsieur votre fils ici présent ?
— Non ! répéta le vieillard.
Les deux notaires se regardèrent stupéfaits; Villefort et sa femme se sentaient rougir, l'un de honte, l'autre de dépit.
— Mais que vous avons-nous donc fait, père ? dit Valentine; vous ne nous aimez donc plus ?
Le regard du vieillard passa rapidement sur son fils, sur sa belle-fille, et s'arrêta sur Valentine avec une expression de profonde tendresse.
— Eh bien dit-elle, si tu m'aimes, voyons, bon père, tâche d'allier cet amour avec ce que tu fais en ce moment. Tu me connais, tu sais que je n'ai jamais songé à ta fortune; d'ailleurs on dit que je suis riche du côté de ma mère, trop riche même; explique-toi donc.

Noirtier fixa son regard ardent sur la main de Valentine.
— Ma main ? dit-elle.
— Oui, fit Noirtier.
— Sa main ! répéterent tous les assistants.
— Ah ! messieurs, vous voyez bien que tout est inutile, et que mon père ne peut pas se tromper, dit Villefort.
— Oh ! s'écria tout à coup Valentine, je comprends ! mon mariage, n'est-ce pas, bon père ?
— Oui, oui, oui, répéta trois fois le paralytique, lançant un éclair à chaque fois que se relevait sa paupière.
— Tu nous en veux pour le mariage, n'est-ce pas ?
— Oui.
— Mais c'est absurde ! dit Villefort.
Pardou, monsieur, dit le notaire, tout cela au contraire est très-logique et me fait l'effet de s'échauffer parfaitement.
— Tu ne veux pas que j'épouse M. Franz d'Epinau ?
— Non, je ne veux pas, exprima l'œil du vieillard.
— Et vous déshéritez votre petite-fille, s'écria le notaire, parce qu'elle fait un mariage contre votre gré ?
— Oui, répondit Noirtier.
— De sorte que, sans ce mariage, elle serait votre héritière ?
— Oui.
Il se fit alors un silence profond autour du vieillard. Les deux notaires se consultaient; Valentine, les mains jointes, regardait son grand-père avec un sourire reconnaissant; Villefort mordait ses lèvres minces; madame de Villefort ne pouvait réprimer un sentiment joyeux qui, malgré elle, s'épanouissait sur son visage.
— Mais, dit enfin Villefort rompant le premier ce silence, il me semble que je suis seul juge des convenances qui plaident en faveur de cette union. Seul maître de la main de ma fille, je veux qu'elle épouse M. Franz d'Epinau, et elle l'épousera.
Valentine tomba pleurante sur un fauteuil.
— Monsieur, dit le notaire s'adressant au vieillard, que comptez-vous faire de votre fortune au cas où mademoiselle Valentine épouserait M.

Franz ?
Le vieillard resta immobile.
— Vous comptez en disposer cependant ?
— Oui, fit Noirtier.
— En faveur de qui ? un de vos fils ?
— Non.
— En faveur des pauvres, alors ?
— Oui.
— Mais, dit le notaire, vous savez que la loi s'oppose à ce que vous dépouilliez entièrement vos fils ?
— Oui.
— Vous ne disposerez donc que de la partie que la loi vous autorise à distraire ?
Noirtier demeura immobile.
— Vous continuez à vouloir disposer de tout ?
— Oui.
— Mais après votre mort on attaquera le testament.
— Non.
— Mon père me connaît, monsieur, dit M. de Villefort, il sait que sa volonté sera sacrée pour moi; d'ailleurs il comprend que dans ma position je ne puis plaider contre les pauvres.
L'œil de Noirtier exprima le triomphe.
— Que décidez-vous, monsieur ? demanda le notaire à Villefort.
— Rien, monsieur, c'est une résolution prise dans l'esprit de mon père, et je sais que mon père ne change pas de résolution. Je me résigne donc. Ces neuf cent mille francs sortiront de la famille pour aller enrichir les hôpitaux; mais je ne céderai pas à un caprice de vieillard, et je ferai selon ma conscience.
Et Villefort se retira avec sa femme, laissant son père libre de tester comme il l'entendrait.
Le même jour le testament fut fait; on alla chercher les témoins, il fut approuvé par le vieillard, fermé en leur présence et déposé chez M. Deschamps, le notaire de la famille.
(La suite à demain.)

JOURNAL DE LA HAYE

DU DIMANCHE.

SCIENCES, BEAUX-ARTS, THEATRES, LITTERATURE ET MODES.

DU BEAU ET DE L'ART.

L'ESTHETIQUE, ou la théorie du beau et de l'art, est la partie de la philosophie qui a été le plus négligée parmi nous. On ne rencontre pas une seule ligne sur ce grand sujet avant le père ANDRÉ-JEROME DIDEROT, dans son *Encyclopédie*, où tout fermentait sans être formulé, dans ses *Salons*, où il se livre à de véritables dissertations sur les arts, et dans ses *Œuvres complètes*, où il a posé sur le beau, un livre estimable, et à la fois, d'abondance, de profondeur, plus d'élégance que d'originalité. Condillac, qui a écrit tant de volumes, n'a pas même un seul chapitre sur le beau. Ses successeurs ont traité la beauté avec le même dédain; ne sachant trop comment l'expliquer dans leur système, ils ont trouvé plus commode de ne la point apercevoir. Grâce à Dieu, elle n'en subsiste pas moins et dans l'âme et dans la nature. Nous allons essayer d'en recueillir les traits essentiels sans les altérer par aucun préjugé systématique; nous en laisserons paraître la vérité, et nous tâcherons aussi d'en saisir l'harmonie. Nous l'étudierons successivement dans l'homme qui la conçoit et qui la sent, dans les objets de tout genre qui la contiennent, dans les arts qui la reproduisent, dans les principaux arts qui l'expriment chacun à leur manière, et dans les moyens dont ils disposent.

DES FACULTÉS DE L'ÂME QUI CONCURENT À LA PERCEPTION DU BEAU.

N'est-ce pas un fait incontestable qu'en face de certains objets, dans des circonstances très diverses, nous portons ce jugement: Cet objet est beau? Cette affirmation n'est pas toujours explicite. Quelquefois elle ne se manifeste que par un cri d'admiration; quelquefois elle s'élève silencieusement dans l'esprit qui a peine en sa conscience. Les formes de ce phénomène varient, mais le phénomène est attesté par l'observation la plus vulgaire et la plus certaine, et toutes les langues en portent témoignage.

Quoique les objets sensibles soient ceux qui, chez la plupart des hommes, provoquent le plus souvent le jugement du beau, ils n'ont pas seuls cet avantage; le domaine de la beauté est plus étendu que le monde physique exposé à nos regards; il n'a d'autres bornes que celles de la nature, entière, de l'âme et du génie de l'homme. Devant une action héroïque, au souvenir d'un grand dévouement, même à la pensée des vérités les plus abstraites puissamment enchaînées entre elles dans un système admirable à la fois par sa simplicité et par sa fécondité, enfin devant des objets d'un autre ordre, devant les œuvres de l'art, ce même phénomène se produit en nous. Nous reconnaissons dans tous ces objets, si différents qu'ils soient, une qualité commune sur laquelle tombe notre jugement, et cette qualité nous l'appelons la beauté.

En vain on a tenté de réduire le beau à l'agréable.

Sans doute, la beauté est presque toujours agréable aux sens, ou du moins elle ne doit pas les blesser. La plupart de nos idées du beau nous viennent par la vue et par l'ouïe, et tous les arts, sans exception, s'adressent à l'âme par le corps. Un objet qui nous fait souffrir, fût-il le plus beau du monde, bien rarement nous paraît tel. La beauté n'a point de prise sur une âme occupée par la douleur.

Mais si une sensation agréable accompagne souvent l'idée de la beauté, il n'en faut pas conclure que l'une soit l'autre.

L'expérience prouve que toutes les choses agréables ne nous paraissent pas belles; et que parmi les choses agréables celles qui le sont le plus ne sont pas les plus belles. On peut assurer que l'agréable n'est pas le beau, car si l'un est dominant à l'autre, ils doivent toujours être proportionnés l'un à l'autre, et ils ne peuvent être séparés.

Or, l'expérience nous donne des sensations agréables, deux cents fois par jour, et nous ne voyons pas à l'œuvre en nous l'idée de la beauté. A-t-on jamais dit: Voilà une belle saveur, voilà une belle odeur? Cepen-

dant on le devrait dire, si le beau est l'agréable. D'un autre côté, il est certains plaisirs de l'odorat et du goût qui ébranlent plus la sensibilité que les plus grandes beautés de la nature et de l'art, et même, parmi les perceptions de l'ouïe et de la vue, ce ne sont pas toujours les plus vives qui excitent le plus en nous l'idée de la beauté. Des tableaux d'un coloris médiocre, ceux de l'admirable Lesueur, par exemple, ne nous émeuvent pas plus profondément que de telles œuvres d'ailleurs saines, plus séduisantes aux yeux, moins conformes à l'âme. Je n'ai plus non seulement la sensation de plaisir par l'idée du beau, mais quelquefois une répugnance. Un artiste se complaît dans la reproduction de formes voluptueuses, en agréant aux sens, il trouble, il révolte en nous l'idée chaste et pure de la beauté. L'agréable n'est donc pas la mesure du beau, puisqu'en certains cas il l'efface et le fait oublier; il n'est donc pas le beau, puisqu'il se trouve, et au plus haut degré, où le beau n'est pas.

Ceci nous conduit au fondement essentiel de la distinction de l'idée du beau et de la sensation de l'agréable, à savoir la différence de la sensibilité et de la raison.

Quand un objet vous plaît, si l'on vous demande pourquoi, vous ne pouvez rien répondre sinon que telle est l'impression que vous éprouvez en ce moment; et si on vous avertit que ce même objet produit sur d'autres une impression différente et leur déplaît, vous ne vous en étonnez pas beaucoup, parce que vous savez que la sensibilité est diverse; mais si l'on vous dit que tel objet est laid, et que tel autre est beau, et que vous voyez que les hommes sagement et le dévouement sont beaux, que vous êtes sûr de la vérité de ces jugements, alors vous n'êtes pas satisfait, vous conteste la vérité de ces jugements, alors vous n'êtes pas satisfait, vous modant que vous l'étiez tout à l'heure; vous n'acceptez pas le dissentiment comme un fait inévitable de sensibilités différentes; vous n'en appelez plus à votre sensibilité, qui naturellement se termine à vous; vous en appelez à une autorité qui est faite pour les autres comme pour vous; celle de la raison. Vous vous croyez le droit d'accuser d'erreur celui qui contredit votre jugement; car ici votre jugement ne repose plus sur quelque chose de variable et d'individuel, comme une sensation agréable ou pénible. L'agréable se renferme pour nous dans l'enceinte de notre propre organisation, où il change à tout moment, selon les révolutions perpétuelles de cette organisation, selon la santé et la maladie, l'état de l'atmosphère, celui de nos nerfs, etc. Mais il n'en est pas ainsi de la beauté: la beauté, comme la vérité, n'appartient à aucun de nous; c'est le bien commun; c'est le domaine public de l'humanité; personne n'a le droit d'en disposer arbitrairement; et quand nous disons: Cela est vrai, cela est beau, ce n'est plus l'impression particulière et variable de notre sensibilité que nous exprimons, c'est le jugement absolu que la raison impose à tous les hommes.

Confondez la raison et la sensibilité; réduisez l'idée du beau à la sensation de l'agréable, le goût n'a plus de loi; la distinction du bon et du mauvais goût est abolie. Si je n'aime pas l'Appollon du Belvédère, vous me dites que je n'ai pas de goût. Qu'est-ce à dire? n'ai-je pas des sens comme vous? l'objet que vous admirez n'agit-il pas sur moi comme sur vous? l'impression que j'en reçois n'est-elle pas aussi réelle que celle que vous éprouvez? D'où vient donc que vous avez raison, vous qui ne faites qu'exprimer l'impression que vous ressentez, et que j'ai tort, moi qui fais précisément la même chose? Est-ce parce que ceux qui sentent comme vous sont plus nombreux que ceux qui sentent comme moi? Mais le nombre des voix n'est pour rien ici. Le beau étant défini ce qui produit sur les sens une impression agréable, une chose qui plaît, fût-ce à un seul homme, fût-elle agréablement faite aux yeux du genre humain tout entier, doit être, cependant et très légitimement appelée belle par celui qui en reçoit une impression agréable; car pour lui elle satisfait à la définition. Il n'y a plus alors de vraie beauté, il n'y a plus que des beautés relatives et changeantes, des beautés de circonstance, de coutume, de mode, et toutes ces beautés, quelque différentes qu'elles

soient, seront toutes légitimes, pourvu qu'elles rencontrent des sensibilités auxquelles elles agréent. Et comme il n'y a rien en ce monde, dans l'infinie diversité de nos dispositions, qui ne puisse plaire à quelqu'un, il n'y aura rien qui ne soit beau, ou pour mieux parler il n'y aura ni beau ni laid, et la Vénus des Hottentots égalera la Venus de Médicis. L'absurdité des conséquences démontre l'absurdité du principe. Il n'y a qu'un moyen d'échapper à ces conséquences, c'est de répudier le principe, et de reconnaître que le jugement du beau est un jugement absolu, et, comme tel, radicalement différent de la sensation.

Enfin, et c'est ici le dernier écueil de la philosophie qui tire toutes nos idées des sens, n'y a-t-il en nous que l'idée d'une beauté imparfaite et finie, et en même temps que nous admirons les beautés réelles que nous présente la nature, ne nous élevons-nous pas à l'idée d'une beauté supérieure que Platon appelle excellemment l'idée du beau, et que, d'après lui, tous les hommes d'un goût délicat, tous les artistes appellent l'idéal? Si nous établissons des degrés dans la beauté des choses, n'est-ce pas parce que nous les comparons, souvent sans nous en rendre compte, à cet idéal qui nous est la mesure et la règle de tous nos jugements sur les beautés particulières? Comment cette idée de la beauté absolue enveloppée dans tous nos jugements sur le beau, comment cette beauté idéale, que nous ne pouvons réaliser, mais qu'il nous est impossible de ne pas concevoir, nous serait-elle révélée par la sensation, par une faculté variable et relative comme les objets qu'elle aperçoit?

Après avoir distingué l'idée du beau de la sensation de l'agréable, nous pouvons aborder un phénomène d'un autre ordre, qui est attaché à l'idée du beau, et y tient par des liens si intimes, que les meilleurs juges l'ont très souvent confondu avec elle.

N'est-il pas certain qu'en même temps que vous jugez que tel ou tel objet est beau, vous sentez aussi sa beauté, c'est-à-dire que vous éprouvez à sa vue une émotion diligieuse, et que vous êtes attiré vers cet objet par un sentiment de sympathie et d'amour? Dans d'autres cas, vous jugez autrement, et vous éprouvez un sentiment contraire à celui-là. L'aversion accompagne le jugement du laid, comme l'amour le jugement du beau.

Plus l'objet est beau, plus la jouissance qu'il procure à l'âme est vive, et l'amour profond sans être passionné. Dans l'admiration, le jugement domine, mais animé par le sentiment. L'admiration s'accroît-elle à ce point d'imprimer à l'âme un mouvement, une ardeur qui semblent excéder les limites de la nature humaine, ce degré suprême de l'admiration et de l'amour s'appelle l'enthousiasme.

La philosophie de la sensation n'explique le sentiment comme l'idée du beau qu'en le dénaturant; elle le confond avec la sensation agréable, et par conséquent, comme elle l'amour de la beauté n'est que le désir. Il n'y a pas de théorie que les faits contredisent davantage.

D'abord l'émotion intime, attachée à la perception du beau se distingue de la sensation agréable à ce signe manifeste que cette émotion suit le jugement du beau, et que la sensation le précède.

En second lieu, qu'est ce que le désir? Un mouvement de l'âme qui a pour fin, avouée ou secrète, la possession de son objet. Mais le sentiment du beau ne se rapporte pas à la possession. L'admiration est de sa nature respectueuse; tandis que le désir tend à profaner son objet.

Le désir est fils du besoin. Il suppose donc en celui qui l'éprouve un manque, un défaut, et jusqu'à un certain point une souffrance. Le sentiment du beau est sa propre satisfaction à lui-même.

Le désir est enflammé, impétueux, douloureux. Le sentiment du beau, libre de tout désir et en même temps de toute crainte, élève et échauffe l'âme, et peut la transporter jusqu'à l'enthousiasme sans lui faire connaître les troubles de la passion. L'artiste n'aperçoit que le beau. Le vulgaire ne voit que l'attrayant ou l'effrayant. Sur un vaisseau battu par la tempête, quand les passagers tremblent à la vue des flots menaçants et au bruit de la foudre qui gronde sur leur tête, l'artiste demeure absorbé dans la contemplation de ce sublime spectacle. Verrai se fait attacher à un mât pour contempler plus longtemps l'orage dans sa beauté majestueuse et terrible. Dès qu'il connaît la peur, dès qu'il partage l'émotion commune, l'artiste s'évanouit, il ne reste plus que l'homme.

Le sentiment du beau est si peu le désir que l'un et l'autre s'excluent.

Laissez-moi prendre un exemple vulgaire. Devant une table chargée de mets et de vins délicieux, le désir de la jouissance s'éveille, mais non pas le sentiment du beau; je suppose qu'au lieu de songer au plaisir que me promettent toutes les choses étalées sous mes yeux, j'envisage seulement la manière dont elles sont arrangées et disposées sur la table et l'ordonnance du festin; le sentiment du beau pourra naître en quelque degré; mais, assurément, ce ne sera ni le besoin ni le désir de m'approprier cette symétrie, cette ordonnance.

Le propre de la beauté n'est pas d'irriter et d'enflammer le désir, mais de l'épurer et de l'engobler. Plus une femme est belle, non pas de cette beauté commune et grossière que Rubens anime en vain de son ardent coloris, mais de cette beauté idéale que l'antiquité et l'école romaine et florentine ont seules connue, plus, à l'aspect de cette noble créature, le désir est tempéré par un sentiment exquis et délicat, quelquefois même remplacé par un culte désintéressé. Si la Vénus du Capi-

tole ou la sainte Cécile excitent en vous des desirs sensuels, vous n'êtes pas fait pour sentir le beau.

Le sentiment du beau est donc un sentiment spécial, comme l'idée du beau est une idée simple. Mais ce sentiment, un en lui-même, ne se manifeste-t-il que sous une seule forme et ne simplifie-t-il qu'à un seul genre de beauté? Ici encore, et comme toujours, interrogeons l'expérience.

V. COUSIN.

(La suite prochainement.)

THÉÂTRE ROYAL-FRANÇAIS.

VOIR, au milieu de la saison la plus favorable au spectacle, le retour continuel sur notre scène des mêmes grands-opéras que nous connaissons tous, sans qu'une seule indiscretion, partie du foyer du théâtre, soit venue nous révéler la mise à l'étude, ou, ce qui vaudrait encore mieux, la mise en répétition de quelques grandes nouveautés lyriques, ne dirait-on pas que le régisseur de notre Théâtre-français a adopté pour principe qu'il vaut mieux éprouver l'habileté des chanteurs avec un seul opéra que de n'éprouver aucune sensation avec beaucoup d'opéras? Pour qu'une musique exerce toute sa puissance, faut-il en quelque sorte qu'elle soit devenue une habitude? Nos dilettantes seraient-ils par hasard comme ces savants commentateurs de nos auteurs classiques, qui ont chacun leur œuvre chérie qu'ils étudient sans cesse, qu'ils savent par cœur, et qui pourtant ils trouvent chaque jour des beautés inattendues et découvrent de profondes intentions dans la moindre note, dans le moindre mot? Ces études, ces précieuses découvertes peuvent plaire aux dilettantes, si tant il est que nos dilettantes soient ainsi faits. Mais nous, condamnés à remplir les cinquante-deux urnes de prose que nous versons incessamment dans le tonneau sans fond du journalisme, nous ne sommes pas des dilettantes de cette espèce, il nous faut quelques nouveaux ouvrages. Nous les attendons vainement depuis quelque temps, l'effica est muette, elle ne nous prophétise rien pour l'avenir, et comme nous l'avons dit, les indiscretions du foyer de la régie ne nous ont encore révélé aucune surprise.

La seule chose que nous ayons apprise, et c'est une bien mauvaise nouvelle, c'est l'indisposition assez grave qui éloigne depuis quelque temps de la scène Mme. Hillen, cette actrice si chérie du public. Ce fâcheux accident, nous le concevons sans peine, doit entraver la marche du répertoire et ajourner le bien qu'on voulait faire. Sans cela nous eussions déjà eu les deux premiers actes du *Serment*. — Les deux premiers actes du *Serment*! et pourquoi pas, dirons-nous en passant, l'ouvrage tout entier? Le *Grand Opéra de Paris* peut avoir ses raisons pour mutiler ainsi cet ouvrage, mais cette fantaisie ne saurait faire loi pour nous qui nous rappelons fort bien que le troisième acte contient de beaux morceaux dont notre sentiment musical s'accommoderait très-bien. Serander ainsi un ouvrage, c'est en détruire tout l'intérêt dramatique. Mais retournons à notre premier propos. — Il est malheureusement trop vrai que, dans cette saison, il faut que quelques-uns de nos chanteurs paient leur tribut de rhume et d'enrouement à notre climat envahi par les brumes et les brises aiguës du pôle; et la fatalité voudra toujours que le gosier le plus flexible, le plus gazouillant, le plus rossignolant, soit le premier et le plus cruellement atteint. Mais en attendant que la réglisse et la guimauve aient de nouveau prouvé leur efficacité, le répertoire s'arrête en chemin et ne sait guère plus quelle route il doit prendre. L'embarras dans lequel on se trouve depuis quelque temps et qui se renouvelle tous les ans, au moment où l'on aurait le plus grand intérêt à ce que le personnel de notre troupe lyrique fût complet, que chacun se trouvât à son poste d'honneur, cet embarras ne suffit-il pas encore pour convaincre de la nécessité d'avoir une chanteuse de plus en état de remplacer, de doubler pour quelques représentations l'actrice retenue loin de la scène par une indisposition sérieuse? On nous assure que l'administration, dans les merveilleuses combinaisons qu'elle prépare avec le plus grand secret pour l'année prochaine, s'occupe mûrement des moyens de remédier désormais à ces lacunes forcées du répertoire, et que nous aurons enfin une troisième première chanteuse, ce qui faciliterait la représentation d'un bon nombre d'ouvrages et

empêcherait le retour, des interruptions que nous venons de signaler. Ayons donc confiance dans la pensée qui médite et cherche le mieux; on est quelquefois bien près de le trouver, quand on le cherche sérieusement.

Dans l'attente de ce mieux qui vient toujours lentement et marche d'un pied boiteux, que dira-t-on du répertoire qui nous a été offert? Dans la comédie huitaine, deux fois *Guillaume Tell*! Le dernier des chefs-d'œuvre dont Rossini ait consenti à doter le Grand-Opéra de Paris, n'avait attiré, la première fois, qu'une demi-chambree à notre Théâtre, et à la seconde représentation, l'affluence n'a pas été plus grande. Le public a eu tort de ne pas s'être montré plus fervent *Rossiniste*; quelques parties de cet opéra bien chantées auraient mérité d'être entendues d'un plus grand nombre de dilettantes. — Dans le rôle d'Arnold, Allard est encore une fois sur son terrain; il y peut, tout à son aise, donner libre cours à la puissance de cette voix que n'altère pas la fatigue dont s'effrayerait une poitrine moins solide que la sienne. Il y a été applaudi avec transport. — Le duo du troisième acte a été parfaitement chanté par Allard, Renaply et Lorenzo, et couvert d'unanimes applaudissements. — Lorenzo, dans le rôle de Guillaume-Tell, est admirable d'expression et de sentiment, quand il bénit Jemmy; et comme chanteur, il y réunit tous les suffrages. — Léon-Henry dit, toujours avec beaucoup de charme, dans le rôle de Schylock, et le vaudeville et le comédien? Ce genre, si goûté du public, et où de si beaux succès furent obtenus l'année dernière, devrait-il chômer avec des artistes, tels que Vernet, Bernard, Bizot, Mlle Dorsan, Mlle Edith et Mme Picard pour interprètes? N'est-il plus, par hasard, de pièces nouvelles qui puissent être représentées? ou la privation qu'on nous fait éprouver, n'est-elle pas due bien plutôt à ces quelques cadres d'emploi mal occupés, mal remplis? Espérons que l'année prochaine on aura la main plus heureuse.

Théâtre-Royal-Hollandais. Tous les titres sont bons, dit-on, hors le genre émaillé; ce qui, selon nous, veut dire, hors le genre du mélodrame, surtout lorsqu'il s'agit d'une pièce telle que *Stephen ou le Fils de l'émigré*. Il est déplorable que la direction, pour varier son répertoire, se croie obligée de faire choix de pareils ouvrages. Celui-ci n'est qu'une monstruosité, ou, en d'autres termes, froide, qui inspire plus d'horreur que de pitié, sans intérêt, sans situation neuve et dramatique, où tout est faux, outré, et contraint l'acteur à recourir à une déclamation et à des poses exagérées. Et puis nous n'aimons pas à voir représenter sur notre scène les sanglants épisodes de la révolution française; de pareils tableaux doivent être écartés des yeux, et le public qui fréquente notre Théâtre-national n'est pas celui qui, à Paris, court s'impressionner énergiquement aux théâtres des Boulevards. — Mal inspirée dans son choix, la direction n'a pas été plus heureuse dans la distribution des rôles.

Hammecher a beau rabâcher le col de sa chemise, se blanchir la figure de farine, se serrer la taille dans une petite redingotte étroite, emprisonner ses jambes dans un pantalon collant; il ne parviendra jamais à passer pour un très-jeune adolescent. Pour que ce rôle eût eu quelque intérêt, il aurait dû être joué par une femme. L'allure juvénile que l'acteur cherchait à se donner, ne cadrant guère avec les gestes outrés, la pantomime forcée et les cris aigus dont il animait son jeu; son exagération a tout gâté; c'est un rôle complètement manqué.

L'illusion produite par le talent de Mme Hoedt ne va pas non plus jusqu'à nous la faire accepter pour la jeune Mathilde. Takna et Mlle Mars évitaient, dans les dernières années de leur triomphe, les rôles où ils se pouvaient croire trop marqués. Tout en rendant justice au jeu plein d'intentions de Mme Hoedt, au rythme de ses mouvements, à l'énergie avec laquelle elle a indiqué certains passages de son rôle, notre franchise regrette que l'actrice lui ait trop souvent prêté les mélancolies du saule pleureur, et que dans sa manière de poser son corps, de jeter ses bras ou de pencher sa tête, on aperçût quelquefois l'étude ou l'affectation.

Décidément Schylock, le traître obligé de tous les mélo-

dramas, date pour nous depuis trop longtemps à la scène; pour qu'il puisse paraître égal en âge avec son rival, le jeune comte Léon de Morelle. Il a beau faire, mais ses roulements d'yeux ne peuvent pas remplacer son organe qui s'éteint.

Hanswyk n'a ni l'organe ni la tenue nécessaires pour jouer le rôle du brave et honnête serviteur de l'avocat Duvernier. Pour un acteur accoutumé à jouer des rôles omniens, il l'a cependant fort raisonnablement interprété; mais était-il bien là à sa place, et que serait devenu le double personnage de Socrate Corniquet et du serviteur Baptiste, confié au talent si vrai et si dramatique du directeur Hoedt?

Quoi qu'on y ait encore reconnu l'acteur intelligent, Tjasink, n'était pas à son aise dans le rôle fort ingrat du comte Léon de Morelle. Sa diction était trop déclamatoire, ses gestes et ses poses trop exagérées; c'est l'écueil du genre détestable dans lequel il est contraint de se produire. Nous l'engageons à ne pas oublier, une autre fois, d'effacer son rouge, quand, au second acte, on le rapporte mort et étendu sur une civière.

Ruffa a convenablement représenté l'avocat Duvernier; nous lui reprocherons toutefois l'uniformité de sa diction et le peu de physionomie qu'il donne à ce personnage. N'oublions pas Mme Ruffa qui, dans le prologue, a dit avec sentiment et une franche naïveté le rôle de Marianné.

Nous ne ferons plus qu'une remarque sur la représentation de ce sanglant mélodrame. Le public est-il ici si dur à employer qu'il faille pincer violemment les fibres de sa sensibilité? Exige-t-il des acteurs dans les scènes de meurtre, une vérité matérielle, une exactitude de détails qui portent l'émotion jusqu'à l'angoisse, voire même jusqu'au dégoût. Quant à nous, nous ne saurions admettre que l'illusion scénique aille jusqu'à nous montrer sur la scène les linges ensanglantés. Si ce n'est pas odieux, ce ne peut être que ridicule.

La petite comédie, imitée de l'allemand, *L'Un aide l'Autre*, est une légère blenette sans conséquence, assez agréablement jouée par Ruffa et Hammecher et Mme Sablairoles. — Nous ne pouvons pas encore nous faire à l'habitude qu'a prise Hammecher d'arrondir constamment ses deux bras en cercle; rien ne ressemble plus à un danseur.

On prépare, dit-on, pour la campagne prochaine, de grands changements dans la composition de cette troupe. On sait déjà depuis quelque temps que M. de Vri, Peters, l'un des directeurs du Théâtre national d'Amsterdam, partagera avec Hoedt la direction du Théâtre de La Haye. Nous sommes de bonne part que cette association est seulement pour une année. Nous verrons quelles améliorations en résulteront, et si le répertoire gagnera à avoir un directeur qui soit en même temps acteur dans sa troupe. L'expérience a prouvé depuis longtemps que le cumul de ces deux fonctions avait souvent causé plus d'un embarras, plus d'une difficulté dans la répartition des rôles et des emplois. Nous attendrons pour en juger.

CHRONIQUE MUSICALE.

AINSI que nous l'avions bien prédit, les musiciens surgissent de tous les côtés, se multiplient à l'infini, et en même temps les concerts se succèdent, et se ressemblent, différant en cela des jours qui se suivent et ne se ressemblent pas, si l'on croit un proverbe menteur comme tous les proverbes. — C'est un déluge d'annonces, de programmes, promettant tout ce que promettent les programmes; la vie d'un dilettante n'y suffirait pas. Au milieu de ces annonces de tout style et de tout format, il ne reste plus, à notre siècle, qu'une chose neuve à faire, c'est une affiche de concert ainsi conçue: *On entendra M*** qui jouera très mal de tel ou tel instrument.* Nous croyons que ce jour-là on pourrait doubler, quadrupler le prix des places, la salle du concert serait comble.

Quoique la transition ne soit pas des plus adroites, nous prendrons cependant la liberté d'annoncer encore l'arrivée de quelques artistes étrangers d'un talent vraiment remarquable, ainsi que les divers concerts qu'ils se proposent d'offrir aux dilettantes de La Haye.

A M. Remmers, 1^{er} violon de l'empereur de Russie, dont nous avons annoncé, il y a huit jours, l'arrivée à La Haye, est

venit se joindre. M. G. Kellermann, violoncelle solo du roi de Danemarck. Une brillante renommée l'a précédé parmi nous et les applaudissements les mieux mérités semblent l'attendre dès qu'on l'aura entendu. Les journaux allemands ont tenu pas d'éloges sur le beau talent de ce virtuose, sur le sentiment et la parfaite expression de son jeu. A Copenhague et à Stockholm, les concerts qu'il a donnés ont excité à un tel degré l'enthousiasme du public, que chaque fois l'affiche, au lieu d'indiquer le programme du concert, prévenait que toutes les places étaient prises et qu'il ne serait pas délivré de billets au bureau. Il a rencontré le même succès à Christiania. Les précieuses qualités que possède cet artiste donnent à son talent un caractère original qui rend impossible toute comparaison avec les plus brillants violoncellistes. A Pesti, Kellermann a été rappelé onze fois dans la même soirée musicale. Quelques juges compétents ont déjà eu le plaisir d'entendre cet artiste, et ils ont été ravis de l'élegance de son style et de son jeu tout à la fois entraînant et sérieux. Nous ignorons encore quel jour M. Kellermann compte se faire entendre en public.

Une cantatrice dont les journaux étrangers s'accordent à louer la belle voix de contralto et la perfection de la méthode, Mme Maria de Fontaine, se trouve aussi depuis quelques jours à La Haye. Elle doit se faire entendre pour la première fois, mercredi prochain 21 de ce mois, au concert de la société de *Diligentia*. La réputation bien méritée qui précède cette cantatrice est la garantie du plaisir que les amateurs de cette société éprouveront à l'entendre. Nous ne nous souvenons pas qu'une de ses dernières tournées artistiques en Allemagne n'ait été couronnée des plus brillants succès.

Des chanteurs italiens, connus sous le nom de la famille Oetti, arrivés depuis peu à La Haye, ont eu l'honneur d'être admis deux fois à la Cour et de se faire entendre en présence de LL. MM.

Ils donneront, dimanche, 18 de ce mois, un concert à la salle de *Diligentia*. La composition du programme de cette soirée est de nature à exciter vivement la curiosité du public; il s'agit d'entendre ces chants nationaux, ces beaux airs tyroliens qui sont d'une harmonie si remarquable. Parmi les nombreux morceaux de chant qu'exécute cette famille, on cite surtout les *Adieux de la Montagne* chantés par Mlle Catherine Oetti.

Les enfants Massart, dont le gracieux talent avait été si bien apprécié ici dans un des concerts de la société *Diligentia*, ont obtenu dernièrement un bien grand succès à Amsterdam, dans une des soirées musicales de *Felix Meritis*.

La salle était comble, tant était grand le nombre des personnes attirées par la réputation si bien acquise, de ces deux jeunes virtuoses, surtout de Léon Massart, dont le merveilleux talent sur le violoncelle, dans un âge aussi tendre, surpasse toute idée. Son succès a été immense, et l'admiration du public ne s'est pas contentée des deux programmes annoncés par le programme et si bien exécutés par le jeune artiste. Léon, répondant au désir du public, a joué un troisième morceau avec non moins de talent et de charme, converti des applaudissements de tout l'auditoire et rappelé à grands cris, le jeune et intéressant artiste a été ramené dans la salle par M. le directeur des concerts de *Felix Meritis*. — Le concert que ces jeunes artistes et Mlle Debi ont donné le 14 au Théâtre français d'Amsterdam, a encore été pour eux l'occasion d'un nouveau triomphe. Les mêmes applaudissements, les mêmes suffrages ont été décernés à Léon Massart, et le public s'est plu à rendre justice aux brillantes dispositions du jeune pianiste Léopold et de la jeune cantatrice Mlle Debi.

Le propriétaire de la salle *Frascati*, M. Stumpf, est infatigable dans la constance de ses efforts à varier les plaisirs du public amsterdamois. Afin de donner encore plus d'éclat à ces concerts du dimanche, il a résolu de faire exécuter tous les mois, dans une de ces soirées musicales, quelques-unes des grandes symphonies de nos compositeurs modernes nationaux ou étrangers. Dans le concert de dimanche, 18 de ce mois, on exécutera pour la première fois l'*Œuvre-Symphonie*, le *Deuxième* de Frédéric David. On sait l'immense succès qu'a obtenu à Paris cette composition qui a révélé à la France

un nouveau génie musical. Chacun doit être curieux de pouvoir à son tour apprécier ce concert d'éloges qui s'est élevé de toutes parts en l'honneur du nouveau compositeur. L'affluence sera considérable à ce concert de M. Stumpf. Les solos seront chantés par M. Vray et les instruments réunis ensemble par un chœur formé sous la direction de M. A. Berlin.

Dans le cataclisme de concerts promis au public amsterdamois, n'oublions pas d'annoncer la soirée musicale que le ténor A. Tuyn se propose de donner, mardi 20 de ce mois, dans la salle de l'*Odeon*. Outre le bénéficiaire, on entendra Mlle Veltman, jeune soprano, qui se produit pour la première fois en public, et dont la jolie voix et la bonne méthode sont fort appréciées de ceux qui ont déjà entendu Mlle Veltman dans quelques salons particuliers; ensuite M. Bezet, violoniste qui a étudié à Leipzig sous David et Mendelssohn et achevé ses études à Paris et à Bruxelles. Cet artiste a dernièrement obtenu un fort grand succès à Rotterdam, dans un concert de la société *Erudite Musica*. Avec le concours de ces deux artistes et assisté en outre de M. van Leeuwen, pianiste d'Utrecht, et Van Zeggelen, 1^{er} ténor du théâtre italien, M. Tuyn doit s'attendre à obtenir toutes les sympathies du public.

Le célèbre violoniste Prume, fort heureusement rétabli d'une grave indisposition, se propose de continuer dans nos principales villes sa tournée artistique, en compagnie d'un artiste non moins distingué que lui, M. Godefrid, dont le nom, comme harpiste, est européen. Le violoniste Dubois continue à moissonner des lauriers dans les concerts d'Amsterdam. — M. Alfred Jaell, pianiste de renom, arrivé depuis peu à Amsterdam, se fera entendre le 23 à *Felix Meritis*. Les frères Deuber donneront aux premiers jours un concert italien, à annoncer, et qui sera suivi de ces mêmes instruments et une belle recette.

CONCERT DE M. GREIVE A AMSTERDAM.

Le 7 de ce mois, une fort belle société s'était donnée rendez-vous dans la salle du Théâtre français pour y applaudir divers artistes de mérite qui venaient de leur concours le violoniste M. Greive, notre compatriote. Le programme de cette soirée musicale était habilement composé, et, en outre, l'assemblée était si bien choisie, si de belle humeur, que l'on voyait sur chaque figure l'approche d'un plaisir depuis longtemps promis. L'allegro du septuor de Hummel a ouvert la marche; puis après est venue la jolie Mlle Appy qui, quoique un peu indisposée, a parfaitement chanté l'air de Robert, *Grâce*, et s'y est fait justement applaudir à trois reprises. La fantaisie pour violon de Hauman, exécutée ensuite par le bénéficiaire, lui a valu l'honneur d'être chaleureusement applaudi et rappelé. A tous égards, l'artiste était digne de ces honneurs; car M. Greive est un des violonistes les plus distingués de notre pays. Ajoutons que ses compositions lui ont valu l'approbation des juges les plus compétents. Remercions M. Hol, le pianiste, du plaisir qu'il nous a fait éprouver, et disons que M. Dekker a enlevé tous les suffrages dans sa fantaisie pour violoncelle sur des motifs de *Guillaume Tell*. M. Dekker a été rappelé aux acclamations de la salle entière. Dans cette même soirée, Kleine nous a fait entendre sur la clarinette un air varié fort beau. Kleine possède des qualités excessivement rares, il est doué d'une embouchure admirable de sûreté, de pureté, de force et de douceur; avec un talent comme le sien, ce musicien peut se présenter partout, partout il obtiendra le baptême de la célébrité. Pour rendre à chacun la justice qui lui est due, nous devons mentionner tout le plaisir qu'a fait éprouver Mlle Appy dans une des plus gracieuses compositions de L. Pujot. Impossible de dire une romance avec plus de grâce, d'esprit et de sentiment. Aussi cette Demoiselle a-t-elle dû reparaitre pour recevoir les nouvelles marques de la satisfaction générale. Le n^o 10 du programme indiquait des variations pour violon sur un thème de *Guido et Ginevra* par M. Greive. Il nous semble superflu d'ajouter qu'un nouveau rappel a suivi l'exécution qui a été parfaite.